



Conseil économique
du Nouveau-Brunswick inc.

Révision stratégique des programmes 2016

Mémoire du Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) sur les consultations liées aux choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche

Mardi 26 janvier 2016

236, rue Saint-George, bureau 314 Moncton, NB E1C 1W1 Canada

t : 506 857-3143 sans frais : 1 800 561-4446 f : 506 857-9906 cenb@cenb.com

www.cenb.com



Conseil économique
du Nouveau-Brunswick inc.

Introduction

Le CÉNB est heureux de présenter ses recommandations quant aux choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche. Pour le CÉNB, la province doit faire des choix qui reflètent la réalité de ses finances. De plus, le gouvernement doit s'assurer que les choix qui seront faits favoriseront le développement économique de l'ensemble du Nouveau-Brunswick et des entreprises.

Dans ce cas-ci, l'élément clé est d'avoir une vision et un plan de développement économique qui dépassent le terme d'un mandat et qui intègrent les résultats de la révision stratégique des programmes. Le CÉNB souhaite rappeler que parmi les cinq obstacles majeurs au développement des entreprises, les membres pointent la situation des finances publiques de la province et l'absence de plan de développement économique.

Dans ce mémoire, le CÉNB présente des recommandations, mises en garde et précisions qui selon son analyse, permettront au gouvernement de livrer des programmes de manière efficiente sans compromettre le développement économique de la province et des entreprises qui souhaitent y faire des affaires.



Choix en matière d'économie

Livraison des services publics

Le CÉNB appuie la démarche d'évaluer l'ensemble des services offerts par le gouvernement et d'identifier lesquels pourraient être livrés de manière efficace et moins coûteuse. Que ce soit en regroupant des services, en réorganisant la fonction publique ou en privatisant les services, le CÉNB croit que la province doit s'assurer de conclure des ententes à des coûts et à des conditions qui seront également favorables au développement économique ainsi qu'à l'entrepreneuriat du Nouveau-Brunswick.

Une des recommandations que nous souhaitons présenter est celle de faire plus appel à l'expertise de nos entreprises pour la livraison des services. Dans les pays scandinaves, la plupart des services publics sont livrés par différents fournisseurs; les organismes publics ont le rôle de gérer les contrats de sous-traitance. C'est un système qui permet à l'entreprise privée de jouer un plus grand rôle à titre de fournisseur et d'offrir des services ou produits à un meilleur rapport qualité-prix (une entreprise privée n'a qu'une source de revenus : ses clients et une seule façon de les obtenir : en fournissant un meilleur produit ou un meilleur service que leurs concurrents). De plus, en faisant appel à l'entrepreneuriat et en favorisant une véritable concurrence dans la fourniture des services publics, les entreprises peuvent développer une expertise dans différents domaines (santé, éducation, transport) et l'exporter dans d'autres pays.

Le CÉNB présente cependant quelques mises en garde. Tout en sachant que le gouvernement travaille actuellement sur un « Procurement Action Plan », le CÉNB tient à préciser que la privatisation des services publics doit passer par une méthode d'évaluation qui accorde des points aux critères permettant le développement économique de la province et l'entrepreneuriat.

À titre de critères, voici quelques exemples :

- favoriser un pourcentage de contenu néo-brunswickois ou de l'utilisation de l'expertise d'une entreprise néo-brunswickoise dans le choix d'un fournisseur de l'extérieur;
- s'assurer que le fournisseur choisi mènera des activités au Nouveau-Brunswick d'une valeur correspondant à la valeur du contrat accordé;
- créer et maintenir des emplois dans la province (ne pas considérer la migration de travailleurs d'une entreprise à une autre comme un critère de création d'emplois);



- évaluer le potentiel de revenus pour la province qui peuvent être générés par les taxes, les impôts, les permis et les investissements;
- favoriser l'allotissement des appels d'offres afin d'encourager les PME à déposer des soumissions. Cette méthode permet entre autres aux PME de soumissionner selon leur capacité financière, technique, et selon la disponibilité des ressources humaines.

Une autre mise en garde que le CÉNB souhaite émettre concerne le regroupement des centres et des services. Il faut absolument éviter d'associer « centraliser ou regrouper » à grands centres seulement. D'une part, une « centralisation urbaine » de l'offre de services peut résulter à une perte d'expertise en région et d'autre part, déplacer la main-d'œuvre vers les grands centres urbains. Au fond, il faut éviter tout « déséquilibre » et inclure la possibilité de regrouper des services en région dans les choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche.

En dernier lieu, dans sa démarche de livraison des services, le CÉNB croit que la province doit imposer des tarifs qui reflètent le coût réel du service offert. Cela permet de respecter le principe d'équité fondé sur le rapport entre le prix à payer, le bénéfice reçu ou le service disponible. Il est reconnu que ce mode de financement contribue à diminuer le gaspillage et à fournir aux contribuables des services de qualité au meilleur coût possible. Il permet également de modifier les habitudes de consommation ou d'utilisation.

Habiliter les régions à se prendre en main et être responsables de leur développement

Il y a beaucoup trop d'entités de gouvernance locale dans la province. Ce grand nombre de joueurs a un coût administratif énorme pour la province et c'est sans compter l'effet du dédoublement d'infrastructures, d'équipements et de services. De plus, les régions connaissent un exode et un vieillissement de la population, réduisant la population active. Cela pose un réel défi au maintien des services existants, mais aussi pour les entreprises qui souhaitent embaucher du personnel pour accroître leur marché.

Le CÉNB croit qu'il faut avoir le courage politique de travailler rapidement à l'incorporation des régions. Les gouvernements locaux doivent assumer une plus grande part de responsabilités au niveau des services offerts et de leur développement.

- il faut encourager les régions à travailler à une approche associative et collective ainsi qu'à mettre en commun des biens et services qui permettraient la réalisation de travaux,



de projets, d'infrastructures ou d'embauche tout en minimisant les coûts reliés à ces services pour la gouvernance. Ici également, il est essentiel de regarder de plus près aux occasions de coopération entre les secteurs publics et privés. Une plus grande place pourrait être faite au secteur privé pour ainsi partager des investissements nécessaires à l'achat ou à la réalisation d'infrastructures et d'équipements coûteux.

Choix en matière de recettes

Ressources naturelles: création de richesses et revenu

Le CÉNB est surpris que le potentiel économique de nos ressources naturelles ne soit pas étudié dans le document «Des choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche». C'est un potentiel à regarder dans une perspective de création de richesses et de revenus pour la province. Le CÉNB a toujours été d'avis que la province doit traiter ses ressources naturelles comme un levier de développement économique.

Toutefois, il faut procéder avec diligence:

- il est impératif de s'assurer que le Nouveau-Brunswick mette en place l'encadrement législatif et réglementaire requis pour régir adéquatement l'exploration et l'exploitation de nos ressources. Cet encadrement doit notamment comprendre le versement de compensations financières à l'avance par l'exploitant, au cas où ses actions causeraient des dommages aux infrastructures, à l'environnement et à la population;
- le gouvernement doit faire preuve de leadership et dresser les bases devant mener notre province au statut d'expert mondial en matière de développement et de gestion des ressources. Il doit saisir l'occasion de créer un créneau d'expertises dans les domaines de la recherche, du développement des ressources humaines, du développement économique et des activités économiques connexes;
- la province doit saisir toutes les occasions pour remettre le secteur forestier en meilleure position. La crise qui a frappé le secteur forestier n'est pas seulement attribuable à la situation économique. L'absence d'une gestion par objectifs clairs, précis et mesurables a aussi eu des conséquences organisationnelles (rendement de la forêt, place pour de nouveaux joueurs, aménagement) et sociales. Entre autres, la population et les communautés affichent certaines craintes quant à la capacité du secteur forestier de générer des possibilités de carrière. Par conséquent, il y a un manque de relève et moins



de jeunes sont intéressés par le travail lié au secteur forestier. En 2014, il était estimé que cette année, 2617 emplois reliés à la forêt seraient à pourvoir. Ce désintéressement des jeunes a un impact sur le développement du secteur et sa capacité d'innover ainsi que sur les communautés forestières. Le plan de gestion de la forêt devra déterminer les actions devant être réalisées pour son renouvellement;

- il faudrait aussi utiliser les ressources énergétiques comme levier de développement économique et les intégrer aux plans et stratégies de développement économique de la province. Le CÉNB réitère que le développement de la filière du gaz naturel est intéressant, tout comme l'exploitation commerciale de la biomasse, de l'énergie éolienne et de la construction de l'Oléoduc Énergie Est. Ce sont des sources de revenus ayant le potentiel de rembourser la dette et de maintenir des programmes de qualité.

Augmenter les taxes et les impôts: dernier recours

Le CÉNB croit que l'équilibre budgétaire et la prospérité économique de la province doivent se faire sans alourdir la fiscalité des entreprises. Par conséquent, avant d'augmenter les taxes et les impôts, toutes les dépenses doivent être analysées selon la méthode coûts-avantages. De plus, un examen sur l'incidence de ces augmentations doit être fait; il faut agir, mais l'acte doit être le moins pénalisant possible pour la croissance économique de la province et des entreprises. Si des augmentations sont absolument requises, le CÉNB croit qu'il est préférable de taxer la consommation. Cette mesure pourrait se faire sans freiner le développement économique de la province puisque le gouvernement pourrait détaxer les biens jugés essentiels et mettre en place des crédits d'impôt variables.



Conseil économique
du Nouveau-Brunswick inc.

Conclusion

Pour assurer le plein potentiel et le succès du développement économique, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit aller au-delà de l'adversité et faire preuve de leadership. Toutes les personnes qui décident de jouer un rôle public ou un rôle de leadership doivent accepter que des gens puissent être opposés à leur vision et qu'ils doivent parfois ramer à contre-courant pour assurer le changement.

Pour tirer le meilleur parti des capacités de la province du Nouveau-Brunswick et la guider vers le succès, nos leaders ne doivent pas avoir peur d'être inspirants, d'être déterminés, de prendre leurs responsabilités, de communiquer leur vision et surtout d'engager la population à la réalisation de cette vision. Cela dit, la province doit se serrer la ceinture aujourd'hui compte tenu de sa situation fiscale et le gouvernement doit faire des choix stratégiques, non pas pour être réélu, mais pour assurer l'avenir du Nouveau-Brunswick.

Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.

235, rue St-George, bur. 314

Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1W1

www.cenb.com 1 800 561-4446